



Pour lui permettre de déposer des recours au tribunal administratif de Versailles avant le 13 avril 2013

ADIV-ENVIRONNEMENT FAIT APPEL A VOUS POUR OBTENIR UN SOUTIEN EXCEPTIONNEL DE 4 000€

Une menace de plus pour notre environnement : la liaison RD30/RD190/nouveau pont d'Achères vient s'ajouter au projet de la déviation de la RD154 ; c'est un nouvel élément de la toile infernale préparée par le Conseil Général des Yvelines qui va inonder durablement le réseau routier de notre région.

Lors de l'enquête publique concernant la "liaison RD30-RD190 et la construction d'un nouveau pont sur la Seine à Achères", de nombreuses associations de défense de l'environnement, plusieurs municipalités de la CA2RS, ont montré les dangers de ces aménagements. **Le commissaire-enquêteur a rendu un avis négatif.**

Véritable déni de démocratie, le Préfet des Yvelines vient de signer l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique alors que le Conseil Général des Yvelines n'a pas modifié son projet... A quoi servent les enquêtes?

D'autre part, le Préfet des Yvelines devrait signer sous peu l'arrêté d'expropriations suite à l'enquête parcellaire réalisée en 2012 sur l'emprise de la déviation de la RD154 projet que nous continuons de refuser.

**Pour mieux vous informer,
consultez notre site: www.adiv-environnement.org**

Nous vous convions par ailleurs, à une réunion publique :

**Vendredi 5 avril 2013 à 21 heures
Salle d'exposition de l'Espace Béjart**

Nous sommes sûr qu'en faisant de nouveau appel à vous, nous réussirons à stopper ces projets délirants.

Sans attendre, vous pouvez adresser votre soutien à l'association ADIV-Environnement, il lui donnera ainsi les moyens de continuer à combattre ces projets et à défendre notre environnement.

Bon de versement pour mon soutien exceptionnel à ADIV-Environnement.

Je soussigné(e) :

- Nom : _____ Prénom : _____
- Domicile : _____

- Téléphone : _____ Adresse e-mail : _____

souhaite apporter mon soutien à ADIV-Environnement pour un montant de €

Versement par chèque libellé à l'ordre de **ADIV-Environnement** et à adresser à :
ADIV-Environnement, 10, allée des Chevreuils, 78480 Verneuil-sur-Seine

Signature :

IMPORTANT :

ADIV-Environnement a reçu l'autorisation de la Direction Générale des Impôts de Versailles (Réf. : 2006/594 ASS) de délivrer des recus fiscaux qui vous permettront de déduire de vos impôts 66% des sommes versées à l'association ADIV-Environnement dans la limite de 20% de votre revenu.

Ce qui veut dire, par exemple, que pour un versement de 60 €, vous bénéficierez d'une déduction fiscale de 40 € sur vos impôts 2013 ; votre dépense effective ne sera donc que de 20 €.

ADIV-Environnement

Association loi 1901 enregistrée à la Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye le 5/07/91 sous le n°06213
Agréée « Association protection de l'environnement » par décret préfectoral N°2011230-0001 du 16 août 2011
Adresse de l'Association : 10, allée des Chevreuils 78480 Verneuil-sur-Seine.

Adiv78480@yahoo.fr

[Site : www.adiv-environnement.org](http://www.adiv-environnement.org)